



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le mardi 17 février 2015

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Quinze, le 12 février, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON, Maire.

Étaient présents :

Monsieur BRÉTILLON, Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Madame LEHOUT-POSTMANTIER, Monsieur GAILHAC, Madame FRUAUT, Monsieur CRON, Madame CAMPOS-BRÉTILLON, Monsieur TURANO, Monsieur VAN DEN AKKER, Monsieur BOCCARA, Monsieur DROUVILLÉ, Madame LYET, Monsieur ROURE, Madame MENOU, Madame OBENANS, Monsieur FAINTUCH, Madame GONNET, Madame MEUNIER, Monsieur MAZURE, Madame HERBERT, Monsieur CARREL, Madame EL HARTI, Madame KADOUCH, Monsieur BENOIT, Monsieur BELLAÏCHE (jusqu'à 21h30), Madame UDDIN, Monsieur RAMBAUD, Madame BERTRAND, Madame GRATIET.

Étaient excusés:

Monsieur MIROUDOT (pouvoir M. GICQUEL), Madame CERTIN (pouvoir Madame FRUAUT), Madame MOLINA (pouvoir M. SÉGALAT), Madame GRUBER (pouvoir Madame EL HARTI), Monsieur BELLAÏCHE (à partir de 21h30- pouvoir Madame UDDIN).

Secrétaire de séance : Madame Valérie FRUAUT.

1) Adoption Procès-verbal séance du 11 décembre 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2014.

2) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne (SAERP) – Renforcement des modalités d'exercice du contrôle analogue et modifications de diverses dispositions.

Rapporteur : MME KADOUCH

Délibération n° 15/002

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »), le principe du renforcement du contrôle analogue exercé par les actionnaires de la SAERP sur ladite société, avec notamment l'augmentation du nombre d'administrateurs au conseil d'administration, passage de 11 à 15, dont 3 sièges au moins étant réservés aux représentants des collectivités actionnaires réunies en assemblée spéciale.

Le Conseil municipal approuve également la modification de diverses dispositions statutaires de la SAERP aux fins de se conformer aux évolutions législatives et réglementaires et le projet de statuts modifiés de la SAERP, et habilite les représentants de la commune de Charenton-le-Pont au sein des instances de gouvernance de la SAERP à poursuivre la procédure de modification des statuts.

Il autorise Madame Gabriela KADOUCH, représentant de la commune à l'assemblée spéciale de la SAERP, et censeur au sein du conseil d'administration de la SAERP, à, le cas échéant, exercer les fonctions de président, ou de vice-président de l'assemblée spéciale, et, de ce fait, siéger comme administrateur au conseil d'administration de la SAERP.

4) Règlementation de la gestion des places de stationnement mises à disposition de certains agents communaux dans le cadre de leurs fonctions :

- Fixation du tarif de facturation du badge d'accès en cas de non restitution par un agent quittant la collectivité
- Fixation du tarif de refacturation en cas de vol, perte ou détérioration.

Rapporteur : M. MAZURE

Délibération n° 15/003

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 voix contre – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »), de facturer aux agents qui quitteraient la Collectivité sans prendre la peine de restituer le badge d'accès dont ils disposent, le coût du matériel non rendu et fixe la somme de refacturation des badges d'accès aux parkings à 50 € quel que soit l'emplacement de parking concerné.

Il décide également de facturer aux agents le remplacement de leur badge d'accès en cas de vol, perte ou de détérioration des badges, et fixe le tarif de refacturation à 35 € quel que soit l'emplacement de parking concerné.

5) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'attribution d'une aide financière par le Conseil Général pour la rénovation des trottoirs et la mise en sécurité des piétons sur l'avenue de la Liberté et la rue de Paris.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 15/004

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »), Monsieur le Maire à signer la convention avec le conseil Général du Val-de-Marne pour l'attribution d'un fonds de concours de 50 000 € forfaitaires au titre des travaux (rue de Paris (RD6) et Avenue de la Liberté (RD154)).

6) Modification de l'annexe à la délibération fixant les droits de voirie 2015 par le rajout d'un tarif pour l'installation de manèges sur le domaine public communal.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 15/005

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – Groupes « Charenton avant tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »), le nouveau tarif de droits de voirie pour l'installation de manèges sur le territoire communal fixé forfaitairement à 161,45 € par mois.

Le Conseil municipal précise que ce tarif entrera en vigueur dès transmission en Préfecture de la délibération.

7) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable relative à l'installation d'un chalet sur le stade Henri Guérin.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 15/006

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour l'installation d'un chalet sur le stade Henri Guérin.

8) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Rapporteur : M. BENOIT

Délibération n° 15/007

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant n° 2 à la Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité tel que proposé par la Préfecture du Val-de-Marne.

Il autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant qui élargit le périmètre des actes télétransmis à certains actes relevant du domaine des Finances Locales.

9) Débat d'Orientation Budgétaire.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 15/008

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2015.

10) Attribution de l'indemnité de Conseil à Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés.

Rapporteur : MME HERBERT

Délibération n° 15/009

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), d'allouer une indemnité de Conseil à Madame Véronique COURTY, Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés, d'un montant de 6 376,10 €, pour l'année 2014.

Cette indemnité est calculée par rapport à la moyenne annuelle sur les trois derniers exercices des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement en fonction d'un barème.

11) Majoration de l'indemnité horaire pour travail de nuit.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 15/010

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que les agents du service de la Police Municipale amenés à travailler, dans le cadre de leurs horaires habituels, entre 21h00 et 6h00, perçoivent une

indemnité horaire pour travail de nuit, dont le taux fixé selon la réglementation en vigueur est majoré de 0.80 €.

12) Modification du tableau des emplois permanents.

Rapporteur : M. SÉGALAT

Délibération n° 15/011

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie » et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), de modifier les emplois permanents ainsi qu'il suit :

SUPPRIMER :

1 Infirmière en soins généraux de classe supérieure
 1 Agent de maîtrise
 1 Assistant socio-éducatif
 7 Adjoint administratifs 2^{ème} classe
 1 Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
 1 Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe
 1 Directeur contractuel du Pôle des solidarités

CREER :

1 Educateur principal de jeunes enfants
 1 Agent social de 1^{ère} classe
 7 Adjoint administratifs 1^{ère} classe
 1 animateur
 1 Attaché
 1 Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe

13) Mise en place d'un règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels.

Rapporteur : MME CAMPOS-BRETILLON

Délibération n° 15/012

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, à l'occasion de la création du Relais Assistants Maternels, Monsieur le Maire à adopter le règlement de fonctionnement de cet établissement.

14) Convention d'objectifs et de financement relative à l'aide à l'investissement accordée par la CAF pour la création d'un Relais Assistants Maternels.

Rapporteur : MME CAMPOS-BRETILLON

Délibération n° 15/013

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'aide à l'investissement pour la création d'un Relais Assistants Maternels avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

15) Nouveaux secteurs scolaires maternels à compter de la rentrée de septembre 2015 : création de zones tampons.

Rapporteur : MME MAGNE

Délibération n° 15/014

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions – Groupes « Charenton avant tout », « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »), de créer des secteurs scolaires « tampons » sur le territoire de Charenton et précise que la présente répartition s'appliquera à compter de la rentrée scolaire 2015.

Les rues concernées par ces nouveaux secteurs sont les suivantes :

RUES	SECTEURS SCOLAIRES MATERNELS	SECTEUR SCOLAIRE ELEMENTAIRE
Arthur Croquette	4 Vents / Conflans	Briand
Gabrielle (du 0 au 23)	4 Vents / Conflans	Briand
République	4 Vents / Conflans	Briand
Alfred Savouré	4 Vents / Conflans	Briand

Le reste de la carte scolaire reste inchangée.

16) Approbation du projet « Cinéma sur les quais » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat culturel afférente.

Rapporteur : MME FRUAUT

Délibération n° 15/015

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le projet « Cinéma sur les quais » et autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention.

17) Approbation de la convention d'objectifs et de financement de Prestation de Service Ordinaire « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » relatif à l'accueil adolescent signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville.

Rapporteur : MME FRUAUT

Délibération n° 15/016

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, les termes et modalités de la convention d'objectifs et de financement de Prestation de Service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » relatif à l'accueil adolescent qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018.

Il autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, la convention d'objectifs et de financement de Prestation de Service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » relatif à l'accueil adolescent ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fin de séance : 21h50